

FDI Fédération dentaire internationale
À l'attention de M^{me} Ivosevic.
Directrice de la gouvernance et de l'adhésion
Par courriel à l'adresse divosevic@fdiworlddental.org

Date 16 août 2024
Notre réf. 16082024-FDI-electronicvoting
Personne à contacter Secrétariat
Téléphone +31 (0)30 607 62 17
Courriel secretariaat@knmt.nl

Objet Commentaires de l'Association dentaire royale néerlandaise (KNMT)
concernant la modification des Statuts (vote numérique)

Madame,

Nous vous remercions vivement de nous donner la possibilité d'exprimer notre avis sur la proposition de modification de l'article 2.8.5 des Statuts de la FDI.

L'Association dentaire royale néerlandaise (KNMT) est tout à fait favorable à la mise en place du vote électronique en modifiant l'article 2.8.5 intitulé « Vote », tel que proposé par les associations dentaires nordiques.

De l'avis de la KNMT, le renforcement de la gouvernance via la démocratisation et la transparence accrues des processus décisionnels de l'AG de la FDI est de la plus haute importance. Si le vote électronique n'est pas envisageable pour certains pays, la participation en personne doit bien entendu demeurer possible, comme cela est proposé.

Environ 33,5 % des émissions de CO₂ issues de la pratique dentaire sont liées aux déplacements professionnels. Dans l'optique d'atteindre les objectifs climatiques dans l'UE et aux Pays-Bas (50 % d'émissions de CO₂ en moins d'ici 2030 et 0 % d'ici 2050), la KNMT, qui joue un rôle moteur, se doit de montrer l'exemple. Nous renvoyons également aux Déclarations de principe du Conseil des dentistes européens (CED) et de la FDI à cet égard.

Les contre-arguments convaincants de la FDI sont principalement d'ordre financier et quelque peu exagérés, mais ils ne sont étayés par aucune donnée chiffrée. Serait-il possible d'obtenir un exemple de calcul présentant clairement les conséquences financières de la mise en place du vote électronique pour le budget 2025 ?

Cela permettrait à l'Assemblée générale de mettre en regard les avantages, tels que des processus décisionnels plus transparents, une démocratisation accrue et un rôle moteur dans la réalisation des objectifs climatiques, d'une part, et les conséquences financières / pour les opportunités de réseautage, d'autre part.

Enfin, il pourrait être utile de créer un comité qui serait chargé d'évaluer les arguments ci-dessus, puis de conseiller l'AG concernant la proposition de modification des Statuts.

Nous vous remercions pour l'attention que vous porterez au présent courrier.

D' Hans de Vries
Président de l'Association dentaire royale néerlandaise (KNMT)